

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES SPECIFIQUES

1. MODALITES DU CONTRÔLE DE L'ASSIDUITE (nombre d'absences autorisées...) :

Commentaires : 2 absences autorisées si au moins 18h de cours ou 20% du temps d'enseignement si moins de 18h.

2. REGLES DE PROGRESSION DANS LE CURSUS :

	Choix des réponses	Seuil ou note à indiquer (le cas échéant)	Commentaires/Précisions (nom des UE...)
Poursuite dans le semestre suivant (Licence)	avec un déficit d'un semestre de retard sous condition d'une moyenne minimum au semestre non validé		
Existence d'une note seuil	à l'UE de stage uniquement	7	
Règles de compensation (Master)			

3. STAGES :

Période(s)	Durée (en mois)	Nombre ECTS	Commentaires
S2		4	3 40heures au second semestre
S3/S4		6	3 40heures sur la période novembre à avril
S5/S6		6	3 40heures sur la période novembre à avril

4. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

	OUI/NON	Si OUI, lequel(le)s et à quel moment ?
Passerelles pour la réorientation	non	
Modalités pour l'accompagnement d'étudiants en difficulté	oui	Renforcement en méthodologie et dans les enseignements scientifiques
Module de préparation à l'insertion professionnelle	oui	ECUE Projet professionnel personnalisé et plus généralement, UE " Identifier et se situer dans les champs professionnels et construire son projet personnel de formation.
FC/FA : Aménagements d'études prévus (DUT uniquement)	non	